



Plaider sans les conclusions du défendeur

Par **anne9292**, le **13/10/2010** à **23:03**

Bonjour,

Je pense avoir un dossier très rôdé après avoir subit une arnaque concernant la location d'un appartement. Je suis convoquée avec la partie adverse au tribunal d'instance dans quelques jours....

J'ai toutes les preuves que j'ai bien transmis mes conclusions à l'avocat de la partie adverse, celui-ci a précédemment demandé un renvoi et il l'a obtenu.

L'audience est dans quelques jours et je n'ai toujours pas reçu les conclusions de la partie adverse. Je pense demander au juge d'écarter les éventuelles conclusions de l'avocat de la partie adverse ou au pire y répondre à la volée, mais ma crainte (et ma question) est la suivante:

Je ne souhaite surtout pas qu'il y ait un 2eme renvoi d'audience car je déménage bientôt à l'étranger et je ne pourrai plus me défendre moi-même. **Puis-je demander à pouvoir plaider et qu'il n'y ait pas de renvoi ?** En effet, je compte demander à écarter les conclusions du défendeur et à ce que son dossier soit pointé en fin d'audience, mais je ne veux pas que cela entraîne un renvoi (sur décision du juge?)

Merci.